

SCI Michel THOMAS

De: Hélène D'AUDIFFRET [contentieux@cabinetgerasco.com]
Envoyé: jeudi 15 juillet 2021 17:17
À: scimt@sfr.fr
Cc: Vincent RICHARD; Karine BESANCENEY; Raphaël REYNAUD; Ouafaa Delamotterouge
Objet: SCI MICHEL THOMAS / SARL ANTOINE SOARES
Pièces jointes: Protocole d'accord 15 07 2021.docx

Cher Monsieur,

Comme convenu je vous prie de bien trouver ci-joint le protocole d'accord rédigé par le cabinet TROUVIN et revu par mes soins en m'excusant pour le délai de transmission du au fait que j'étais souffrante.

Je reste attentive à vos observations.

Je suis prévue comme signataire du protocole mais vous pouvez tout à fait l'être en votre qualité de représentant légal de la SCI.

Dans ce cas la vous n'aurez qu'à m'en faire part.

Je reste à votre disposition.

Cordialement.



Hélène d'AUDIFFRET
Responsable Juridique et Contentieux
01 47 83 53 87
contentieux@cabinetgerasco.com

Cabinet Gerasco
69, avenue de Suffren - 75007 Paris
www.immocity.com



De : Margaux SUSSET <ms@trouvin-avocats.fr>
Envoyé : mercredi 7 juillet 2021 16:21
À : Hélène D'AUDIFFRET <contentieux@cabinetgerasco.com>
Cc : Ouafaa Delamotterouge <o.delamotterouge@gerloge.fr>; Cabinet TROUVIN <cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr>; Pierre-Emmanuel TROUVIN <ptr@trouvin-avocats.fr>
Objet : RE: SARL ANTOINE SOARES

Chère Madame,

Dans le dossier visé en référence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le protocole d'accord que je vous prie de bien vouloir me retourner daté et signé.

Dès lors que ce protocole aura été signé par les parties, nous ne manquerons pas de prendre attache avec l'administrateur judiciaire afin de lui notifier le présent acte et solliciter un certificat d'irrecouvrabilité.

Vous remerciant par avance pour votre retour,

Cordialement,

Margaux SUSSET
Avocat au Barreau de Paris

| | |
|--|---|
|  <p>CABINET TROUVIN</p> | <p>34 rue Bassano 75008 PARIS Tel : 01 47 63 42 10</p> <p>www.trouvin-avocats.fr cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr</p> |
|--|---|